le cnam Paris

CentreCnamParis

Examen Spécial de Rappel (ESR)

Un e**xamen spécial de rappel**(**ESR)*** est un **examen relatif à une unité non enseignée l'année en cours** mais qui a été enseignée l'année précédente. Seuls les candidats inscrits à cet enseignement lors de la précédente année et ayant échoué peuvent se présenter à l'ESR.

Il n'est pas indispensable d'être inscrit au Cnam l'année en cours pour pouvoir se présenter à un examen spécial de rappel.

L'ESR est organisé à la **demande de l'élève** qui doit obtenir l'accord de l'enseignant et le transmettre au service des examens.

l'inscription à un ESR doit se faire au mois de**mai** pour un ESR organisé en **septembre** de la même année.

le candidat paiera 207 euros (tarif 2024-2025).

le cnam

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

https://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/examen-special-de-rappel-esr--563157.kjsp?RH=cepespreserve